

Département des Pyrénées Atlantiques

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
De la commune de BRISCOUS**

Séance du 7 novembre 2018

L'an deux mille dix-huit, le 7 novembre à 18h30, les membres du Conseil d'Administration du centre communal d'action sociale se sont réunis à la mairie de BRISCOUS, sous la présidence de Mme Annie LAGRENADE.

Présents : Fabienne AYENSA, Sophie BAGNERIS, Christine BIZEAU, Christine CHEVERRY-PALUAT, Maryannick DOYHENARD, Monique ETCHEVERRY, Eliane ITHURBIDE, Didier JUILLET, Sylvie JOCOU, Annie LAGRENADE, Paulette MONIEZ, Rose URRIZA.

Absents : Agnès CELESTIN, Danielle DASSÉ (excusée, procuration Mme BIZEAU), Florence DOYHAMBEHERE (excusée), Xabi IRIGOYEN, Stéphanie SIBERCHICOT (excusée).

Mme Annie LAGRENADE, Vice-Présidente du C.C.A.S ouvre la séance et demande aux membres d'approuver le compte rendu du CA du 27 juin 2018. Celui-ci est approuvé à l'unanimité.

Délibération n°1- Convention partenariale avec le Conseil Départemental pour l'accueil inclusif

La Vice-présidente expose qu'une convention partenariale est en cours avec le Conseil départemental dans le cadre de l'accueil inclusif.

Le Conseil d'Administration à l'unanimité,

AUTORISE la Présidente à signer la convention partenariale avec le Conseil départemental.

Délibération n°2- Création d'un poste d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe

Pour tenir compte de l'évolution des postes de travail et des missions assurées, la Vice-Présidente propose aux membres du CA, la création d'un emploi d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe à temps non complet au 1^{er} janvier 2019, pour assurer des missions d'animation et d'encadrement des équipes pendant la pause méridienne et l'accueil de loisirs.

Après avoir entendu la Vice-Présidente dans ses explications complémentaires et après en avoir délibéré,

Le Conseil d'Administration à l'unanimité,

DÉCIDE la création à compter du 1^{er} janvier 2019, d'un emploi permanent d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe à temps non complet. La durée hebdomadaire de travail est fixée à 31h annualisées.

PRÉCISE que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice et que la proposition d'avancement de grade sera soumise à la CAP qui aura lieu courant du 1^{er} trimestre 2019, pour se prononcer sur cet avancement.

Délibération n°3 – Décision modificative

En pièce jointe la décision modificative N°1

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration à l'unanimité adopte la DMI

Délibération n°4 - Modification du règlement intérieur

En pièce jointe le règlement intérieur mis à jour.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité adopte les modifications apportées au règlement intérieur.

Délibération n°5 – Convention santé et conditions de travail

La Vice-Présidente rappelle aux membres du Conseil d'Administration que les collectivités doivent disposer d'un service de médecine préventive dans les conditions définies à l'article 108-2 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Pyrénées-Atlantiques propose une nouvelle convention Santé et conditions de travail qui prévoit l'intervention de médecins de prévention assistés d'une équipe pluridisciplinaire (conseillers de prévention, ergonomes, psychologues du travail, assistantes sociales, correspondants handicap).

La Vice-Présidente propose l'adhésion à la convention Santé et conditions de travail proposée par le Centre de Gestion à compter du 1^{er} janvier 2019.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité,

DÉCIDE d'adhérer à compter du 1^{er} janvier 2019 à la convention santé au travail proposée par le centre de gestion,

AUTORISE la Vice-Présidente à signer la convention proposée en annexe,

PRÉCISE que les crédits sont prévus au budget de l'exercice.

Délibération n°6 – Action de solidarité

La Vice-présidente expose qu'une action de solidarité a été mise en œuvre par les enfants et animateurs de l'accueil de loisirs, suite à l'incendie d'une maison le 27 août 2018.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité,
AUTORISE la Vice-Présidente à reverser la somme collectée dans le cadre de la vente de gâteaux.

Délibération n°7 – Ouverture ALSH été 2019

Après avoir entendu, la Vice-Présidente dans ses explications complémentaires et après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration à l'unanimité,

DÉCIDE d'ouvrir l'ALSH :

- du lundi 8 juillet au vendredi 2 août inclus
- du lundi 19 août au jeudi 29 août inclus

8/ Questions diverses :

- Le Projet éducatif territorial 2018/2021 est en cours d'élaboration et sera présenté en Conseil d'administration prochainement.
- La réservation des services : la réservation des services pour la cantine et l'accueil de loisirs est effective depuis la rentrée de septembre 2018. Elle se fait par le biais du portail famille ou par inscription au bureau du CCAS. Beaucoup de familles ne réservent pas encore les repas pour la restauration ce qui ne permet pas une gestion efficiente. Il est envisagé des prix majorés si les services ne sont pas réservés. Une étude de cette situation sera présentée lors du prochain conseil d'administration.

L'ordre du jour étant épuisé, fin du Conseil d'Administration à 19h30.

Briscous le 15 novembre 2018,

C.C.A.S BRISCOUS
MAIRIE
64240 BRISCOUS
Tél : 05 59 31 78 34

La Vice-Présidente du C.C.A.S

